

p.A.11.40.51. - PR/CAM

Berne, le 14 février 1990

p.B.15.21.Ro.

Original direkt weitergeleitet

Note à M. le Conseiller fédéral René Felber

Concerne : Séance du 15 février 1990 de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats

Eléments de réponse aux questions de M. le Conseiller aux Etats Thomas Onken sur la nature des relations de notre Ambassadeur en Roumanie M. Ernst Thurnheer, avec le régime Ceausescu, respectivement le voyage en Roumanie de fin octobre 88 de M. Pierre Aubert, a. Conseiller fédéral

Question 1

Welcher Art war das Verhältnis des Schweizer Botschafters zur rumänischen Führung, namentlich zur Familie Ceausescu v o r dem Volksaufstand? Gab es neben diplomatisch-formellen auch private Kontakte? Gibt es Hinweise darauf, dass er gegenüber der Politik Ceausescus eine vergleichsweise wohlwollend - verständnisvolle Haltung eingenommen hat?

Elements de réponse :

Contacts diplomatiques et formels :

- Remise des lettres de créances le 10.11.1987
- Participation de notre Ambassadeur à deux réceptions officielles de Nouvel-An.

- Participation de notre Ambassadeur à la cérémonie officielle donnée à l'occasion du 70e anniversaire du Président Ceausescu.
- Rencontre personnelle de notre Ambassadeur en octobre 1989 avec le Président Ceausescu, dans le cadre d'une foire internationale devant le stand suisse (rencontre a duré 20 secondes).

L'Ambassadeur Thurnheer n'a entretenu aucune relation personnelle avec M. Ceausescu, Mme Ceausescu ou un membre du Bureau Politique roumain.

Notre Ambassadeur a toujours fait preuve d'une attitude critique indéniable à l'égard du régime Ceausescu. (cf. p.ex. R.P. no 10/89, du 29.11.1989, annexe 1)

Question 2

Welche Haltung hat die Schweizer Botschaft während des Umsturzes in Rumänien eingenommen? Kann die Tätigkeit in einem kurzen Rechenschaftsbericht resümiert werden?

Elements de réponse :

- L'Ambassadeur Thurnheer a maintenu, dans la mesure du possible, un contact téléphonique régulier avec la Division politique I (SIN, WOK).
- Contacts réguliers avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la Santé à Bucarest.
- L'activité principale de notre ambassade a consisté à préparer et assurer le bon déroulement des opérations du CICR et de l'ASC.

Question 3 :

Gibt es öffentliche Verlautbarungen schriftlicher oder mündlicher Art des Schweizer Botschafters zur Situation in Rumänien vor, während und nach dem Volksaufstand? Ich erbitte darüber eine Dokumentation.

Elements de réponse

- Notre ambassade n'a pas fait de déclarations officielles (écrites ou orales), ni avant, ni durant le soulèvement populaire. D'ailleurs, elle n'en aurait même pas eu la possibilité.
- Le 1er janvier, soit après les événements, l'Ambassadeur Thurnheer a adressé, durant une émission télévisée roumaine, un "message" au peuple roumain. Le texte de ce "message" est reproduit à l'annexe 2.
- Durant les événements, l'Ambassadeur Thurnheer a été interviewé à trois occasions par la Télévision Suisse (TSR/DRS) et à deux occasions par des radios suisses.
- A la mi-janvier, un quotidien roumain a publié une interview de l'Ambassadeur Thurnheer, portant sur la position suisse à l'égard de la Roumanie, et en particulier sur les actions humanitaires d'urgence de la Suisse (officielles et privées) (cf. annexe 3).

Question 4 :

Wie und durch wen ist alt Bundesrat Aubert vor seiner Rumänien-Reise über die aktuelle Situation im Lande informiert worden?

Eléments de réponse

- M. Pierre Aubert, a. Conseiller fédéral, a été renseigné sur l'état de nos relations bilatérales avec la Roumanie par oral et par écrit par le Chef de la Division politique I (SIN) et son remplaçant (PGF) (cf. annexe 4 et 5)

Question 5 :

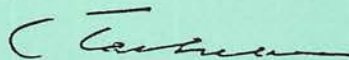
Wer hat ihn während seines Rumänien-Aufenthalts begleitet und ggf. beraten? Auch der Botschafter? Wie konnte es zu den unbedachten Aeusserungen kommen?

Eléments de réponse

- L'Ambassadeur Thurnheer est allé accueillir M. Aubert lors de son arrivée à l'aéroport de Bucarest (fin octobre 1988). Il l'a accompagné à l'aéroport le jour de son départ.
- Notre Ambassadeur a donné un dîner en l'honneur de M. Aubert, auquel ont participé des fonctionnaires roumains.

- Notre Ambassadeur et son épouse ont participé à un dîner offert par la Présidente du Front de la Démocratie socialiste et de l'Unité (Mouvement national représentant la population active, communiste et non-communiste) en l'honneur de M. Aubert. Y ont participé également des membres du Front.
- La veille avant son départ de Bucarest, M. Aubert a brièvement informé notre Ambassadeur du déroulement de son séjour en Roumanie. Cet entretien n'a pas dépassé les 30 minutes.
- En dehors des rencontres précitées, M. ou Mme Thurnheer n'ont pas eu de contacts avec M. ou Mme Aubert.
- Durant son séjour en Roumanie, M. Aubert a été accompagné par un représentant du Ministère des affaires étrangères.
- Nous ne sommes pas en mesure de fournir des éléments de réponses quant à la dernière question. Mentionnons, à cet effet, que le Conseil fédéral a répondu à deux occasions à l'interpellation Bonny du 1.2./23.6.1989. (cf. annexe 6 et 7).

DIVISION POLITIQUE I



J.C.A. Staehelin

Kopie(n) direkt Weitergeleitet

Annexes mentionnées

Copie (sans annexes) - JAC, SRU, SIN, WOK, PR
 - Ambassade de Suisse, Bucarest

DG 15. Feb. 90 - 10